



Maine et Loire

## Liminaire

**FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT**

☑ [HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049)

☎ 02-41-74-53-04

✉ [fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr)

## DECLARATION LIMINAIRE CHS CT du 1<sup>er</sup> avril 2019

Monsieur le Président,

Le 14 mars 2019, plus de 37% des agents du département ont marqué, par la grève, leur inquiétude et leur désapprobation, face à la destruction méthodique, actuellement en cours, des missions de notre réseau.

La semaine dernière, les annonces de Monsieur Darmanin relatives à l'abandon de la redevance de l'audiovisuel, puis de la potentielle suppression de la déclaration des revenus, dès 2020, n'ont fait qu'accroître leurs légitimes inquiétudes.

La géographie revisitée, chère à M. Darmanin, va aboutir à un abandon massif du **service au public** dans nos territoires, mais également à une remise en cause de nos fonctions, avec à la clef un volume de suppressions d'emplois jamais atteint. Les projections envisagées pour la DGFIP laissent penser à des chiffres allant de 10 000 à 30 000 emplois supprimés.

En complément, les dispositions issues de la loi sur la transformation de la fonction publique ont pour but de permettre notamment :

- de recruter des contractuels précaires pour une durée maximale de 6 ans à la place de fonctionnaires,
- des détachements d'office pour les agents qui verront leur mission externalisée,
- de mettre à mal nos garanties individuelles et collectives par une réduction des prérogatives des CAP, et l'abandon du CHS CT à budget autonome.

Les agents de la DGFIP ont d'ores et déjà démontré les 14 et les 28 mars 2019 qu'ils n'accepteront pas que la DGFIP devienne un nouveau France Télécom.

**FO** combat, à tous les niveaux, la destruction des missions de notre Direction, et demande le retrait de la loi de transformation de la fonction publique qui conduirait à une récession, sans précédent, des droits des agents.

**FO** réaffirme son attachement, à une politique de Santé et Sécurité au travail disposant des moyens budgétaires à la hauteur des besoins, au CHS CT, ainsi qu'à un réseau de médecine de prévention couvrant l'ensemble des départements.

*Nous vous remercions de bien vouloir annexer cette déclaration au PV de la présente réunion.*